



Pour diffusion immédiate

Contact: Arnaud de BRESSON
Paris EUROPLACE
Tel : +33 1 49 27 11 14
email address : bresson@paris-europlace.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 mai 2008 : Arnaud de BRESSON, Délégué Général, Paris EUROPLACE et Antoine de SALINS, Membre du Directoire, Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR), Président de la Commission « Investissement Socialement Responsable » de Paris EUROPLACE, présentent aujourd'hui les conclusions et recommandations du rapport de la Commission Paris EUROPLACE, approuvées par le Conseil de Paris EUROPLACE.

Avec 22,1 milliards d'euros d'encours à fin 2007 selon l'étude annuelle Novethic consacrée au marché français de l'ISR, soit une croissance de +30% par rapport à fin 2006, l'Investissement Socialement Responsable (ISR) confirme son fort développement avec un taux de détention des investisseurs institutionnels en augmentation. Dans le cadre du plan d'actions visant à renforcer l'attractivité de la Place financière de Paris, défini par le Haut Comité de Place, présidé par Mme Christine LAGARDE, Ministre des Finances, de l'Industrie et de l'Emploi, le renforcement du positionnement de la place de Paris dans ce domaine est identifié comme l'un des principaux secteurs porteurs d'opportunités.

Aujourd'hui, le thème de l'ISR représente un triple enjeu lié, d'une part, à la demande des investisseurs et l'offre de l'industrie financière, d'autre part, à la nécessité de valoriser les démarches mises en œuvre sur la Place de Paris, et enfin, au lancement d'initiatives internationales, en particulier les Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU, et le développement d'actions par les autres places financières européennes concurrentes. C'est pourquoi, Paris EUROPLACE, qui réunit la pluralité des catégories d'acteurs de l'industrie financière, a souhaité se positionner comme un véritable outil de mobilisation afin d'assurer un rôle d'impulsion et de coordination en matière d'ISR au niveau de la place.

Forte d'une véritable légitimité et représentativité, Paris EUROPLACE, qui a été identifiée comme le cadre le plus adapté pour fédérer les démarches de l'industrie financière en matière d'ISR, veillera à la mise en œuvre des 3 axes prioritaires établis dans le rapport du groupe de travail « ISR » :

- Faciliter la prise en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les processus d'analyse et de décision des investisseurs

- Proposition n°1 : encourager le principe de l'élaboration d'un reporting annuel public par les investisseurs institutionnels sur la manière dont les critères ESG ont été pris en compte dans leurs décisions de placement.
- Proposition n°2 : mettre en place, dans la durée, des actions de formation des réseaux de distribution de produits d'épargne aux enjeux ESG et à la manière dont ils peuvent être pris en compte dans les produits proposés aux clients.
- Proposition n°3 : rendre plus transparente l'offre de produits aux particuliers.

- Proposition n°4 : renforcer l'effort de recherche de la Place de Paris à travers un événement annuel international à dominante académique.

- Clarifier et renforcer le dialogue avec les entreprises pour favoriser la diffusion d'informations extra-financières afin de permettre aux investisseurs de mieux apprécier les atouts et les risques des entreprises en la matière

- Proposition n°5 : renforcer sous l'impulsion des acteurs concernés de la Place de Paris la concertation entreprises/investisseurs dans un cadre européen.

- Proposition n°6 : inciter les directions générales à présenter devant leur conseil d'administration ou de surveillance la politique sociale et environnementale de l'entreprise ainsi que les dispositifs et modes d'évaluation propres à rendre compte de son niveau de maîtrise des risques ESG.

- Proposition n°7 : encourager les démarches de certification par tierce partie des données extra-financières contenues dans les rapports annuels des entreprises.

- Proposition n°8 : choisir un thème de place annuel sur lequel l'accent serait mis par les investisseurs, les gérants et les courtiers afin d'obtenir des informations de qualité et comparables et recommander que la politique de vote des sociétés de gestion et autres investisseurs précise les critères retenus non seulement en matière de gouvernance, mais aussi en matière sociale et environnementale.

- Identifier un cadre fédérateur pour la Place et ses acteurs

- Proposition n°9 : « s'approprier » la démarche des PRI et la diffuser auprès des investisseurs institutionnels non encore signataires.

- Proposition n°10 : doter Paris EUROPLACE, en qualité d'instance représentative des différents acteurs de la Place de Paris, d'un rôle fédérateur et de soutien aux PRI.

- Proposition n°11 : créer un « Comité Finance Durable » au sein des instances de Paris EUROPLACE, regroupant l'ensemble de ses membres mais associant aussi les autres parties prenantes.

Arnaud de BRESSON conclut que l'objectif est de faire de la Place de Paris un pôle d'excellence européen dans le domaine de l'ISR comme de la finance et du développement durable.

Paris EUROPLACE entend être le pôle mobilisateur de l'ensemble des acteurs, émetteurs, investisseurs et intermédiaires financiers.